



Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France Paris, 12-15 décembre 2007

Accueil du site > Hors-piste > Doléances

Cahiers de doléances : composition des laboratoires et travail des personnels ingénieurs

 Je suggère que les sites web des laboratoires présentent clairement dans leur organigramme le statut des membres composant le laboratoire (et leurs sources de revenus). Je propose que le terme de « chercheur sous-contrat » qui qualifie certains membres de laboratoires ne soit plus utilisé, étant donné que la réalité de ces chercheurs précaires est le plus souvent d'être à la recherche d'emploi (ne bénéficiant parfois pas d'allocation de chômage des Assedics, et vivant des minimums sociaux, en cumulant les « petits boulots »). Je suggère aussi que l'ensemble des membres d'un laboratoire soit présent sur le site web.

Je propose que soit précisée la date d'inscription en thèse des doctorants et leurs directeurs, ainsi que leur source de rémunération (boursiers ou non). Je suggère que pour les post-doctorants, il soit précisé la date de leur doctorat, le directeur et la composition du jury [1].

Je suggère que la composition du Laboratoire, telle qu'elle est enregistrée sur le Labintel (banque de données des personnels des laboratoires du CNRS) [2] corresponde à celle qui est présentée sur le site web du laboratoire, et que soit enregistrée sur le labintel la totalité des chercheurs hors-statuts, des doctorants et des post-doctorants (c'est techniquement possible), afin que ne soit plus sous-évalué dans les statistiques du CNRS le nombre des hors-statuts des laboratoires. Je propose que l'évaluation d'un laboratoire par les membres du Comité national prenne en compte ce point.

Je propose que la description des activités des personnels d'accompagnement des laboratoires – ITA et IATOS (techniciens, assistant-ingénieurs, et ingénieurs d'études ou de recherche) soit indiquée sur la page web de ces personnels (recherches personnelles ou participation à des recherches collectives, activités au service du collectif – comme l'administration du site web, la maintenance du centre de documentation, le secrétariat d'édition d'ouvrages collectifs ou des rapports d'activités ou tout autre tâche au service du Laboratoire...). Le contenu du travail, en particulier des ingénieurs d'étude ou de recherche, est actuellement entièrement de la décision discriminatoire des directeurs de laboratoires, et il existe une grande disparité entre des ingénieurs qui peuvent consacrer la totalité de leur temps de travail à leurs travaux personnels, et ceux qui sont de fait empêchés de faire de la recherche, vu la lourdeur des tâches qui leur sont imposées par le directeur. Je propose que le contenu des tâches (y compris la proportion d'activités consacrées à la recherche) soit consignée dans des descriptions précises de poste, soumises et validées par le conseil de laboratoire, et transmis au département scientifique et à la direction des ressources humaines. Je suggère que le poste occupé par les personnels ITA/IATOS soit clairement précisé dans le Labintel (comme certains laboratoires l'ont déjà fait, par exemple le CETSAH, laboratoire du IIAC).

Je propose que les activités de recherche des personnels ingénieurs (études ou recherche) soient évaluées ; comme cette activité de recherche n'est pas évaluée par le Comité national, je propose qu'elle soit évaluée par les conseils de laboratoires, en se basant sur les critères des évaluations des chercheurs (à proportion de leur temps de recherche).

[1] En cas de réussite au concours, cette mesure permettrait d'éviter les rumeurs.

[2] Il existe deux annuaires des personnels du CNRS : 1) un [annuaire grand public, consultable par tous](#), où n'est pas publiée la liste enregistrée des doctorants, post-doctorants, et membres associés ; 2) l'annuaire [Labintel](#), sur lequel l'ensemble des membres d'un laboratoire *devrait* être enregistré, et sur lequel se base le Ministère et le CNRS pour faire les statistiques de l'emploi dans la recherche. Ce service est consultable par tous les membres d'un laboratoire (associés, doctorants, post-doctorants- à condition d'être enregistré sur le Labintel, et de s'y inscrire. Je suggère à celles et ceux qui sont membres d'un laboratoire sans être inscrits sur le Labintel - ce qui est particulièrement le cas pour les précaires, de demander leur inscription...).

Posté le 13 juillet 2007 par [Eliane Daphy](#)

Cet article a été lu 4532 fois.

Site coopératif pour les Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France
12-15 décembre 2007, Paris.